

## Le couple racine et schème en berbère<sup>1</sup>

Lionel Galand

École pratique des hautes études, Paris

*In Semitic languages, nouns and verbs are made up by the combination of a root (fixed set of consonants) inserted into a pattern (kind of frame). The root conveys a general meaning (e.g. “work”), to which the pattern adds some specification (e.g. “worker”). In Berber, the same well-known device is prominent as a legacy from earlier stages of the language. But it is subject to evolution. Both root and pattern often undergo changes due to diverse causes (phonetic processes, borrowings, etc.), so that they tend to lose their primary function. In such cases, the word is apprehended as a whole and lexemes are less and less “self-motivated”. Such a change is in accordance with a tendency (though not a “law” !) in Berber to reduce the part of morphology.*

### 1. Conception classique de la racine

On rencontre le terme « racine », dans les études consacrées à des langues fort différentes, qu’il s’agisse par exemple de langues indo-européennes ou de langues chamito-sémitiques. Si les spécialistes de domaines relativement éloignés l’un de

---

<sup>1</sup> On voudra bien me pardonner d’employer encore le terme « berbère », qui n’a jamais eu pour moi la moindre connotation péjorative. Lorsque la revendication identitaire berbère commença à s’amplifier et à proposer l’usage du mot « amazigh », j’ai plus d’une fois écrit que je comprenais ce choix (qui du reste n’appartient qu’aux berbérophones) pour les cas où l’on s’exprime en berbère, mais que je garderais « berbère » dans la communication en français, langue dans laquelle il est bien intégré depuis plusieurs siècles. Rien n’impose qu’une langue reçoive partout le nom qu’elle porte chez elle, l’exemple d’« allemand » suffirait à le montrer. Cela dit, j’ai su dès le début que mon point de vue n’avait aucune chance de s’imposer et je n’ai nullement l’intention de susciter une vaine polémique.

*Notation* : Je note par des majuscules les consonnes tendues, généralement dites « géminées ».

**P.S.** : Cet article était prêt à l’envoi lorsque j’ai eu connaissance de celui de Meftaha Ameer (2015), qui fonde sur de précieux exemples une étude du schème **-12a3-** et du schème en **-i**.

l'autre l'appliquent ainsi à des éléments qui, à première vue, ne se ressemblent guère, il faut croire que ce terme véhicule un ou plusieurs traits qui justifient son emploi dans tous les cas et qu'il conviendrait d'identifier. Le thème proposé pour ce numéro d'*Asinag* est plus précis, puisque seul est soumis à l'étude le groupe, très vaste il est vrai, des langues chamito-sémitiques. On admet généralement qu'elles présentent en commun un certain type de racine et que ce type est l'une de leurs caractéristiques. Aussi David Cohen, qui a dirigé et en partie écrit un ouvrage consacré à l'ensemble du groupe<sup>2</sup>, y traite-t-il de la racine dès le premier chapitre (Cohen, 1988 : 16-19). La description la plus courante est celle du sémitique, et tout particulièrement de l'arabe classique. La racine est généralement présentée comme une séquence ordonnée de consonnes (trois le plus souvent) véhiculant un concept très général, qui sera modulé et précisé par leur insertion dans un « schème », cadre constitué de voyelles et éventuellement d'une ou plusieurs consonnes. La formulation et la perspective peuvent varier selon les auteurs, mais les notions ainsi résumées sont si anciennes et si connues que D. Cohen n'a pas éprouvé le besoin de définir la racine dans le premier fascicule (1970) de son monumental dictionnaire des racines sémitiques ! Il est vrai que par la suite il a présenté un examen critique de la question dans diverses études qu'il a reprises dans le fascicule 6 du dictionnaire (Cohen, 1996 : I-XV), pour arriver à la définition suivante<sup>3</sup> : « la racine est une séquence ordonnée de phonèmes qui constituent la totalité des éléments communs à un ensemble dérivatif » (p. III).

## 2. Racine et schème en berbère

L'objet de cet article n'est pas de tenter une description matérielle des données, par exemple en dressant une statistique des phonèmes qui composent les racines, ou en montrant les incompatibilités, s'il y en a, qui pourraient empêcher deux types d'articulation d'entrer dans une même racine. En berbère, la racine et le schème répondent à la description classique dans une large mesure, si bien que Naït-Zerrad (1998), dans son *Dictionnaire des racines berbères*, n'a pas éprouvé, lui non plus, le besoin de définir la racine. Pourtant D. Cohen (1993), précisant une idée qui l'habitait depuis assez longtemps, a assoupli la définition classique en admettant, à la suite de remarques dues à André Basset, que la racine berbère pouvait aussi comporter une voyelle, ou au moins une place réservée à une voyelle. Cette suggestion est approuvée par Kossmann (2007 : 430). J'en ai rendu compte ailleurs (Galand, 2010a : § 2.2.1), non sans manifester quelques réserves dont j'ai exposé et

---

<sup>2</sup> Il est regrettable que ce livre, qui réunit les articles de spécialistes, soit quasiment mort-né et, que même son éditeur, le CNRS, n'ait pas paru pressé de le ranimer. La présentation du tchadique, due à Claude Gouffé, est absente de l'ouvrage. Elle figure dans un autre volume publié dès 1981 par le CNRS et n'a pas été reprise en 1988. C'est Jean Perrot qui assumait la responsabilité des deux publications.

<sup>3</sup> Cette définition se trouve déjà dans D. Cohen, 1993 : 162, article qui fait une large place au berbère.

illustré les motifs. Je n'insisterai pas ici sur ce point, car de toute façon il n'est pas de nature à modifier les réflexions qui suivent et qui portent, non sur la composition de la racine, mais sur le fonctionnement et sur l'évolution du couple qu'elle forme avec le schème.

Le terme « racine » est ambigu dans la mesure où, de lui-même, il appelle la notion d'une origine, donc une étymologie. Effectivement, il n'est pas rare qu'une étude comparative permette d'attribuer une certaine « racine » à une forme dont l'apparence est toute différente. Si par exemple on constate que le sens de « se lever » est exprimé dans un parler par **nk(ə)r** et dans un autre par **kk(ə)r** (que je préfère noter par **K(ə)r**), on peut dire que **K(ə)r** « vient de » **nk(ə)r** par suite d'une assimilation. La racine étymologique est donc **{n k r}**, conclusion certes précieuse mais de portée limitée, puisque nous ne savons toujours pas « d'où vient » cette racine. Et maintenant, si un parler ne possède plus une seule forme en **n** pour la famille de ce verbe, une description synchronique doit bien admettre que la racine est simplement **{k r}**, puisque c'est ainsi qu'elle fonctionne, l'ancienne radicale **n** ayant disparu. Aussi voit-on que, pour Ouargla, J. Delheure (1987 : 148-149) a classé sous **k r** le verbe **əkkər** et toute sa famille. Il est cependant possible, dans d'autres parlers, que la radicale **n** se maintienne dans une partie des formes, le passé de la langue laissant des traces : chez les Aït Youssi du Maroc central, par exemple, le nom d'action de **Kr** est **tankra**. Cette ambiguïté de la racine en berbère a été reconnue et bien décrite par Chaker (2003).

La racine synchronique dégagée par l'analyse des formes est un signe, au sens saussurien du terme, puisqu'elle présente un signifiant et un signifié. Elle n'est pourtant qu'une abstraction. Elle n'est jamais réalisée seule et elle ne fonctionne qu'en association avec un cadre, qui n'apparaît lui-même qu'en association avec elle. Ce cadre, appelé *schème* à la suite de J. Cantineau, est une structure qui comporte nécessairement des places vides, notées ici par **1, 2, 3...**, dans lesquelles viennent s'insérer les consonnes de la racine. À côté des places vides, le schème présente le plus souvent une ou plusieurs voyelles et/ou une ou plusieurs consonnes. Il peut imposer un trait de tension à l'une des consonnes de la racine (consonnes dites radicales), trait que je note ici par une majuscule ou par un chiffre de plus grand format. Comme la racine, le schème est un signe, mais n'est jamais actualisé seul. En somme, la racine abstraite et le schème abstrait ne prennent corps que par leur union, qui crée ce qu'on appelle le *radical* du mot. Le radical à son tour peut recevoir différents *indices* : de genre, de nombre, de personne grammaticale, selon qu'on est en présence d'un nom ou d'un verbe. Le tableau suivant donne quelques exemples tirés du parler des Aït Youssi :

Racine <b>k r s</b> <i>nouer</i> + schème à 3 places			Racine <b>n y</b> <i>monter sur</i> + schème à 2 places		
Schème	Radical	Mot	Schème	Radical	Mot
<b>-123-</b>	<b>-krs-</b> Accompli	<b>tkrs</b> <i>elle a noué</i>	<b>-12-</b> Accompli	<b>-ny-</b>	<b>tny</b> <i>elle est montée</i>
<b>-123-</b>	<b>-kRs-</b> Inaccompli	<b>tkRs</b> <i>elle noue</i>	<b>-T1u2-</b> Inaccompli	<b>-Tnuy-</b>	<b>*tTnuy&gt;Tnuy</b> <i>elle monte</i>
<b>-12a3-</b>	<b>-kras-</b> N. d'action	<b>akras</b> <i>action de nouer</i>	<b>-1u2-</b> N. d'action	<b>-nuy-</b>	<b>tanuyt</b> <i>action de monter</i>
<b>-12u3-</b>	<b>-krus-</b> Nom	<b>akrus</b> <i>nœud</i>	<b>-m1a2-</b> N. d'agent	<b>-mnay-</b>	<b>amnay</b> <i>cavalier</i>

Ce tableau appelle quelques commentaires. Les racines trilitères ou bilitères sont les plus nombreuses, mais non les seules. On trouve aussi, en synchronie, des racines à une ou à quatre consonnes. Les racines qui ont un même nombre de radicales ne sont pas forcément associées aux mêmes schèmes, même si l'on peut constituer des séries dominantes. Lorsqu'un schème ne comporte que des places vides, comme **-123-** ou **-12-**, la notation distingue la racine considérée seule, avant son insertion dans un schème, (ici {**n k r**}) et le radical (**-nkr-**). Le « mot » désigne la seule réalité qui soit effectivement produite ; il est ici donné avec l'indice **a** (msg, état libre) pour les noms, avec l'indice **t** (sg3f) pour les verbes.

### 3. Lexique et grammaire

Le système ainsi décrit est connu depuis longtemps. D. Cohen l'a présenté en partant du schème, dans lequel viennent s'insérer les consonnes de la racine. Je crois pourtant que la racine a une certaine priorité dans le fonctionnement, puisqu'elle impose au schème de posséder un nombre de places vides égal à celui des consonnes radicales. On a vu que le processus fondamental pour la formation du mot est l'association de la racine et du schème. On ne peut les étudier séparément. D. Cohen a bien noté que, dans un parler donné, le nombre des schèmes est limité, contrairement au nombre des racines. Voilà qui rappelle la distinction établie par A. Martinet entre les éléments lexicaux, en nombre illimité, et les éléments grammaticaux, en nombre limité. J'ai proposé d'expliquer cette opposition par le recours aux notions logiques de *compréhension* et d'*extension*. Un élément lexical, disons **cheval**, a une compréhension étendue (il implique toutes les caractéristiques du cheval), mais une extension réduite, il ne s'applique qu'au cheval (ou, mais au figuré, à quelques autres référents). À l'inverse, un élément grammatical, par exemple un pronom, a une grande extension (il peut représenter quantité de référents), mais une faible compréhension (il note seulement le genre, le nombre, etc. mais reste indifférent aux autres caractéristiques). Lexique et grammaire n'en sont pas moins unis par une relation qu'on peut qualifier de scalaire, la frontière entre les deux étant mouvante : un

élément lexical peut se grammaticaliser, tandis qu'à l'inverse on connaît des cas de « dégrammaticalisation » (v. par exemple l'article récent de M. Mele *et al.*, 2015). Pour les distinguer sans pour autant les séparer, je dirai que la racine est « plus lexicale » et le schème « plus grammatical ».

On considère que la racine véhicule un concept très général, comme « nouer » ou « monter sur » cités dans le tableau. Cette opinion paraît justifiée en dépit d'éventuelles déviations. Mais on ne devrait plus croire aujourd'hui que seuls les éléments lexicaux ont un sens. Les éléments grammaticaux en ont un également et cela vaut aussi pour le schème *pris en tant que tel*, même si, comme on l'a vu, il n'est jamais réalisé avant d'avoir reçu les consonnes de la racine pour former le radical. La seule présence du schème **-m1a2-**, par exemple, signifie déjà « auteur de l'action, agent » et c'est l'insertion des racines qui produit les sens plus précis de « personne qui noue » ou de « cavalier ». Le sens des éléments grammaticaux est plus difficile à enregistrer dans un dictionnaire, mais il ne diffère pas par nature du sens des éléments lexicaux. C'est si vrai que telle langue exprime par un lexème ce que telle autre exprime par un morphème : la dualité est ainsi rendue soit par le lexique (« deux », « paire »), soit par un « duel » dans la morphologie. On pourrait citer d'autres exemples, comme l'expression du temps, qui peut incomber soit à des adverbes (« hier », « jadis », etc.) soit au système verbal. La grammaire est comparable au rayon des « usuels » d'une bibliothèque, dans lequel on stocke les informations dont il importe de pouvoir disposer très vite et très souvent. Mais le choix de ce stock varie d'une langue à l'autre. De plus, il peut être modifié si les consonnes radicales subissent des transformations d'ordre phonétique. Plus généralement, il dépend de l'histoire et de la culture dont la langue est l'expression, ainsi que de la dynamique de son système nominal ou verbal. Certains parlars berbères comme le chleuh, par exemple, ont doté leur morphologie d'un futur exprimé par un outil grammatical (**rad**), alors que d'autres recourent simplement à la syntaxe et au contexte (**ad** et l'aoriste, par exemple).

#### 4. Lexèmes motivés et lexèmes immotivés

L'association de la racine et du schème crée un radical, qui combine constamment le lexical et le grammatical sans les séparer et auquel s'ajoutent les divers indices (nombre, genre, état, participe). On aboutit ainsi au mot réel, que la racine situe dans un vaste champ sémantique (« nouer », etc.) ; le schème à son tour retient un composant de ce champ (l'action, l'agent, etc.) et les indices permettent d'insérer le mot dans l'énoncé et de connaître sa fonction.

J'ajouterai à cette présentation une remarque sur le caractère *motivé* ou *immotivé* du vocabulaire. Un lexème est immotivé si rien dans sa forme ne permet actuellement d'en prévoir le sens : c'est le fameux « arbitraire du signe ». Tel est le cas des mots **aveugle** et **cécité** en français, et de **blind** en anglais. Par contre **blindness** est motivé, parce que son sens est révélé par ceux de **blind** et du suffixe **-ness**, s'ils sont déjà connus. Le vocabulaire des langues germaniques, avec leurs

noms composés, est plus riche en termes motivés que celui des langues latines. On voit cependant que la motivation a toujours ses limites, puisque l'analyse retombe toujours, à un certain niveau, sur des éléments immotivés. Font pourtant exception, dans une certaine mesure, les onomatopées. En dehors de ces dernières, en berbère, les racines sont le plus souvent immotivées. En revanche les schèmes permettent de créer un vocabulaire motivé : si je sais déjà que {**k r z**}, {**m g r**} évoquent respectivement « labour », « moisson », et que le schème **m12a3** désigne l'agent, je comprendrai que **amkraz** et **anmgar** (< \***ammgar** par dissimilation) signifient « laboureur » et « moissonneur ».

## 5. Les emprunts

Le système des racines et des schèmes fait preuve de vitalité puisqu'il est couramment appliqué aux emprunts. Ces derniers introduisent inévitablement de nouvelles racines (entendues en synchronie comme il a été dit plus haut) qui sont insérées dans les schèmes connus ou adoptés pour l'occasion. Ce processus est particulièrement visible dans le cas des verbes, un même verbe ayant besoin de plusieurs schèmes pour constituer une conjugaison complète. Ainsi le verbe **srba** « servir, être domestique » (Aït Youssi), qui semble bien venir<sup>4</sup> de l'espagnol ou du français, possède-t-il un inaccompli **Tsrba** et un nom d'action **asrba**.

Pour d'évidentes raisons historiques, les emprunts à l'arabe dialectal sont les plus nombreux et méritent une attention particulière. La langue d'origine connaissant elle-même l'alliance des racines et des schèmes, ils s'intègrent facilement. Ils apportent souvent des schèmes nouveaux, notamment pour le pluriel de noms comme **lmus** « couteau », pl. **lamwas**, **Suq** (< \***lsuq**) « marché », pl. **laswaq**. Ces emprunts peuvent aussi redonner vie à des schèmes anciens, que l'arabe et le berbère ont reçus en héritage commun et dont le champ sémantique se trouve ainsi élargi. C'est ce qui est arrivé au schème **-12a3-**, hérité probablement d'un fonds très ancien. En berbère, dans un nom-adjectif, il signale premièrement un *état* : **azG<sup>w</sup>ay** « rouge », **alG<sup>w</sup>ay** « lisse, mou », **amLal** « blanc », etc. En arabe ce schème permet de désigner celui dont l'habitude et l'*état*, comme justement on dit, est d'exercer un métier : **xəBaz** « boulanger », **xəDam** « travailleur » ; il ne s'agit pas ici d'un véritable nom d'agent, l'intéressé n'étant pas saisi en tant qu'auteur d'une action, mais comme un habitué. Or le principal artisan de la société rurale traditionnelle était le forgeron, en berbère **amzil** (le « fer » étant appelé **uZal**). L'évolution sociale, les progrès de la division du travail ont multiplié le nombre des artisans et l'on a emprunté leurs noms à l'arabe avec leur schème d'origine : **axəBaz**, **axəddam**, etc. Le succès de ces emprunts a été tel que le berbère **amzil** est parfois concurrencé par **aḥDad** « forgeron ». Mais le nom d'agent proprement dit peut exister aussi, avec un schème à préformante **m**, et l'on trouve ainsi **anxdam** (< \***amxdam** par dissimilation). Le sens pouvant toujours évoluer, **anxdam** et

---

<sup>4</sup> Peut-être par l'arabe d'Algérie (Brunot, 1949 : n° 143).

**axDam** sont aisément confondus dans le parler des Aït Youssi. Notons encore qu'un nombre non négligeable de lexèmes qui ont l'apparence de l'arabe viennent d'une autre langue (souvent l'espagnol ou le français), soit qu'ils aient d'abord transité par l'arabe, comme **lkamanža** (du persan) « violon », soit qu'ils aient tout simplement reçu une forme de type arabe, comme **Stilu** (< \***lstilu**) « stylographe », l'arabe étant plus ou moins consciemment considéré comme le fournisseur<sup>5</sup> attitré. Pour les noms, ce traitement a sans doute été favorisé par la ressemblance formelle qui existe entre les articles définis de l'espagnol (**el, la**) et du français (**le, la, l'**), d'une part, et d'autre part l'article arabe dialectal (**ə**)**l**, qui, une fois l'emprunt effectué, reste le plus souvent soudé au nom. Le système des racines et des schèmes n'est donc pas condamné par les emprunts. Encore faut-il que rien ne vienne le perturber !

## 6. Perturbations du système des racines et des schèmes

Si la présentation qui précède vaut pour des conditions idéales, où ne survient aucun accident, des déviations et des limitations se produisent dans de nombreux cas qu'il faut maintenant considérer.

**6.1.** Une première limitation tient à la nature même des éléments en cause. La structure et la fonction de certains outils grammaticaux courts ou très courts (prépositions, conjonctions, indices de nombre, de genre, d'état ou de personne) ne se prêtent guère à l'association d'une racine et d'un schème. Il en va de même pour un certain nombre de pronoms et d'adverbes. Tout au plus peut-on signaler que certaines consonnes de ces éléments se retrouvent dans des noms ou dans des verbes comme consonnes radicales porteuses d'un même sens large : la présence de **f** « sur » (aussi **yf, fL(a)**, etc.) dans **iyf** « tête », **aFLa** « le haut (de) », etc. n'est sans doute pas due au hasard ; il en va de même pour **Daw** (aussi **Du**) « sous », qui est à rapprocher du nom **aDa** « le bas ». Mais le système des racines et des schèmes ne fonctionne véritablement que pour les noms, les adjectifs et surtout les verbes. Pourquoi « surtout » ? C'est qu'un verbe est presque toujours chargé d'exprimer les oppositions d'aspect, de nombre, de personne et de genre. Il est assez rare qu'un verbe ne possède pas tous les thèmes qui constituent le système verbal, comme cela est arrivé au verbe chleuh **ḍṣa** « rire », qui n'a que l'inaccompli (peut-être parce que le rire n'est pas un acte ponctuel ?), alors que le kabyle et Ouargla ont conservé les autres thèmes (**əḍṣ, ḍəṣ**). En général, un verbe représente à lui seul une famille de mots assez nombreuse, à laquelle peuvent encore s'ajouter des noms d'action, d'agent, etc. Or c'est la racine qui, par sa présence dans chacune des formes, en garantit l'unité sémantique, les variations (aspect, genre, etc.) étant assurées par les schèmes et par les indices de personne ou de participe. Les cas où plusieurs racines

---

<sup>5</sup> Pour une raison analogue, L. Brunot (1949) avait déjà observé que des emprunts de l'arabe dialectal marocain au français, comme **lamba** « lampe », avaient reçu une coloration espagnole. Ne trouve-t-on pas dans le « franglais » actuel de faux emprunts que les Anglais n'emploient jamais ?

collaborent sont peu fréquents, l'un des plus connus étant le kabyle **ini** « dire », dont l'inaccompli est **Qar** préféré à **T'ini**.

Si l'on considère maintenant les noms, on constate que pour eux le rôle de la racine est beaucoup plus restreint. Certes, il existe des mots que l'on tient pour primaires et qui se situent au centre d'une famille de lexèmes. C'est ainsi, simple exemple entre beaucoup d'autres, qu'A. Basset (1929b : 69-74) a pu réunir divers lexèmes qui gravitent autour de **afus** « bras, main ». Mais, très souvent, seul existe le nom, et cela dans tous les secteurs du lexique. On peut alors se demander de quel « sens large » la racine est encore porteuse et si, du point de vue cognitif, elle est l'unique responsable du lien mémoriel qui s'est établi entre le mot et le locuteur. Quand ce dernier entend **afud** « genou », n'est-ce pas plutôt aux formes globales, et non aux seules consonnes **f** et **d**, qu'il associe la notion de genou ? La remarque vaut aussi pour un nom comme **argaz** « homme », dans les parlers qui ont oublié sa racine « étymologique » révélée par le verbe touareg **ārgāz** « marcher ». À dire vrai, je suis tenté de poser la question pour tous les mots ! Le rôle sémantique de la racine perd ainsi de l'importance. Par contre, elle reste indispensable comme marqueur d'identité, car c'est grâce à elle qu'on rattache, par exemple, le pluriel **ifaDn** au singulier **afud**, en même temps qu'on évite toute confusion entre **ifaDn** « genoux » et **ifaSn** « mains ».

**6.2. Modifications de la racine :** Les processus normaux d'évolution, qu'ils soient d'ordre sémantique ou d'ordre phonétique, ou les deux, contribuent fortement à la dispersion du vocabulaire et à l'éclatement du lexique, comme on va le voir. Lorsque les conditions linguistiques, sociales, culturelles, économiques, etc. font glisser un mot d'un sens à un autre, il s'éloigne peu à peu de sa famille d'origine même si sa racine reste phonétiquement intacte. C'est ce qui s'est produit au Maroc ou en Kabylie pour **argaz** « homme », cité plus haut, dont la racine cesse d'évoquer la « marche » puisque le verbe **ārgāz** « marcher » n'y est pas en usage<sup>6</sup>. De même, en chleuh, le nom **tamyart**, qui ailleurs désigne la « vieille femme », signifie simplement « femme, épouse », si bien qu'on a eu recours à l'emprunt **tafQirt** pour préciser « vieille femme ». Le rôle premier de la racine {**m y r**} se trouve alors bien réduit. De même encore, il n'est pas sûr que **sdr** « pondre » (chleuh) soit encore senti comme le causatif de **dr** « tomber ». Qui donc, en français, rapproche encore **pondre** du latin **ponere** « poser » ?

On a pu dire qu'un mécanisme aussi bien réglé que le système des racines et des schèmes concourait à la stabilité de la langue. Ce n'est pas faux. On découvre dans les inscriptions sémitiques anciennes, par exemple, un vocabulaire dont plus d'un élément figure encore dans les dialectes arabes actuels. Il est pourtant inévitable que la langue évolue comme la société dont elle est l'instrument et l'expression. On a vu plus haut que les racines peuvent être affectées par des changements d'ordre sémantique, mais ce n'est pas tout. Les consonnes radicales étant exposées comme les autres à divers phénomènes phonétiques, *la substance même de la racine n'est*

---

<sup>6</sup> À l'inverse, le touareg possède le verbe, mais non le nom **argaz** !



*pas à l'abri de modifications*, ce qui confirme la nécessité de distinguer deux aspects de la racine : en stricte synchronie, elle n'est qu'un signe chargé de donner une information lexicale, et cela suffit ; certes, si le parler ou d'autres parlers berbères, ou même d'autres langues chamito-sémitiques fournissent les éléments d'une comparaison, on pourra retrouver une forme antérieure, « étymologique », de la racine, mais l'étymologie s'arrêtera là.

Les racines les plus fragiles sont celles qui comportent une semi-consonne, **y** ou **w**, parfois dite radicale « faible ». Dans certains systèmes phonologiques, elle est réalisée comme une voyelle, **i** ou **u**, au contact immédiat d'une consonne. La racine perd alors une de ses composantes, une racine trilitère devenant bilitère, voire monolitaire. C'est le cas bien connu de verbes très usuels à alternance vocalique entre aoriste et accompli, d'une part, et entre personnes de l'accompli, d'autre part, comme **ls** « revêtir », **g** « faire », etc. Ils ont fait l'objet de diverses études, celle de Prasse notamment, qui cherchent à restituer les formes antérieures. Je ne m'y attarderai pas, sinon pour souligner l'importance de cette cause de perturbations. Dès 1929a / 2004, A. Basset (p. XXXI) a bien montré la confusion qui peut être causée par l'apparition de nouveaux bilitères à côté de verbes qui sont des bilitères authentiques (ou du moins plus anciens). Dans tous les cas les schèmes logent nécessairement deux radicales, mais en principe les verbes qui sont bilitères de plus fraîche date présentent des alternances vocaliques que les autres ne connaissent pas : ainsi **gnu** « coudre » a pour accompli – **gni/a-** (selon la personne), tandis que l'accompli de **gn** « dormir » (verbe dit « à voyelle zéro » par Basset) est seulement<sup>7</sup> – **gn-**. Toutefois l'analogie peut jouer et l'on observe entre les deux types des échanges qui se font, en général, au détriment des verbes sans alternance. Peu importe alors que dans un stade antérieur la racine ait ou n'ait pas connu une semi-consonne, les différences sont désormais oubliées. A. Basset avait bien noté ces confusions dès sa thèse de 1929, qui a encore beaucoup à nous apprendre.

Les effets de l'assimilation sont une autre cause de perturbations. Lorsqu'un schème met deux consonnes radicales en contact immédiat, il n'est pas rare que l'une assimile l'autre, ce qui produit souvent une consonne tendue, mais unique. Le nombre des radicales se trouve donc réduit d'une unité cette fois encore, d'où le passage à d'autres schèmes et à d'autres types de formation des noms et de conjugaison, tandis que, parfois, quelques formes anciennes se maintiennent à côté des nouvelles.

Le verbe signifiant « mûrir, être mûr, être cuit », bien ancré en berbère dans la plupart des parlers, illustre bien les mutations de ce genre. Dans le Maroc central (Aït Youssi), ce verbe est **nw** (bien réalisé [nw] et non [nu]), accompli –**nwi/a-**. On retrouve la racine et le même accompli en chleuh, mais à l'impératif-aoriste **w** non suivi de voyelle passe à **u** conformément à la phonologie du parler. En zénaga, l'impératif (théorique !) est **änwi**, l'accompli –**änwä-**, le nom verbal **änäBi** (le schème imposant à la seconde radicale une tension qui provoque l'occlusion). On

---

<sup>7</sup> Parfois –**gni-** au pl2 et 3.

est bien en présence d'une racine [nw], mais elle n'apparaît pas partout sous cette forme, parce que le contact entre les deux radicales a provoqué une assimilation, tantôt au bénéfice de [w], tantôt au bénéfice de [n], comme le montrent les exemples<sup>8</sup> qui suivent.

**nw** passe à **W** au Mzab et en Kabylie, mais selon des modalités différentes. Au Mzab, le verbe est ə**W**, accompli **-Wi/u-**, inaccompli **-TəWa-**. En Kabylie, certains parlers ont aussi un verbe **W**, accompli **-Wi/a-**, mais plus souvent la tension a provoqué une fermeture totale de l'articulation, qui conserve pourtant le souvenir de la labio-vélaire [**W**]. On aboutit ainsi à [**B<sup>w</sup>**] vélarisé en Kabylie occidentale et à [**G<sup>w</sup>**] labialisé en Kabylie orientale (voir Dallet 1982 : 2 et Naït-Zerrad 1998 : XIII, n.1).

**nw** passe à **N** à Ghadamès, où le verbe est ə**N**, accompli **-Nu-**, forme dans laquelle la voyelle **u**, demandée par le paradigme, ne représente pas la radicale **w**. Mais certaines notations font penser que la tension a pu diminuer, [w] laissant quand même une trace par la vélarisation de [n] : ce serait le cas dans l'Aurès avec l'aoriste **-ñ<sup>w</sup>-**, accompli sg3m **-ñ<sup>w</sup>a-** (Basset 1961 : 64, édition posthume non vérifiée).

**nw** passe à **M** à Ouargla, articulation tendue, nasale comme **n** et labiale comme **w** : le verbe est **M**, accompli **-M-**.

Pour ce verbe, les données touarègues sont plus complexes. Dans l'Ayr, les deux radicales se maintiennent, mais le verbe devient **əŋwu**, avec **ŋ** vélaire au contact de **w** ; à l'inaccompli, **n** protégé de **w** par une voyelle n'est pas vélarisé, tandis que le schème demande la tension de **w** qui passe à l'occlusive, d'où **naGu**. Chez les Iwlllemmeden, **nw** > **D**, **n** assimile **w** et devient vélaire, mais, semble-t-il, sans trace du trait labial (la finale **u**, connue de ces parlers dans d'autres environnements, ne représente pas ici la seconde radicale **w** (Galand, 2008)). L'inaccompli **-naDu-** évoque la conjugaison I.A.7 de Prasse (2003 : 978), illustrée par **əḵnu**, inaccompli **-ḵaNu-**, mais pose un problème du fait que la première radicale est deux fois présente. Dans l'Ahaggar enfin, l'assimilation réciproque des deux radicales n'aboutit pas à une tendue d'après les notations de Foucauld ; de plus, **n** est palatalisé, ce qui suppose une radicale **y** plutôt que **w** : le verbe est ə**ñ**, accompli **-ñi/a-** ; l'inaccompli **-naÑ-** contient deux fois la première radicale, comme celui des Iwlllemmeden.

**6.3. Modifications du schème** : Si la racine, assez fragile en somme, joue surtout un rôle d'identificateur, le schème n'échappe pas non plus à l'évolution. En premier lieu, il subit forcément le contrecoup des changements qui touchent la racine. En particulier, lorsque le nombre des consonnes radicales se trouve réduit,

---

<sup>8</sup> En notant les consonnes tendues par des majuscules, je me permets de modifier la graphie originelle des citations pour marquer nettement qu'on est en présence d'une articulation unique et que la racine bilitère est devenue monolittère.

comme l'illustrent plusieurs des exemples présentés ci-dessus, le nombre des places vides dans le schème doit nécessairement l'être à son tour ; le nouveau schème conserve parfois une certaine ressemblance avec le précédent, mais il peut aussi en différer fortement, comme le montrent les mots pour « hôte » et « remplir », **inbgi** et **ktur** en chleuh, **anižiw** et **əṢar** à Ouargla. Toutefois la fonction du schème n'est pas affectée par ce remplacement. Des causes extérieures peuvent également, sinon altérer, du moins élargir ou infléchir le sens du schème. C'est ce qui est arrivé, on l'a vu, au schème **12a3**, notant en berbère l'état, puis, sous l'effet des emprunts à l'arabe, également la profession.

Plus perturbateurs sont les processus qui compromettent la fonction même du schème. Avec les indices qui s'ajoutent au radical, il participe encore à certaines oppositions (nombre ou personne grammaticale pour les verbes, nombre pour les noms), ainsi là où l'on dit **t-ufi-d** « tu as trouvé », mais **y-ufa** « il a trouvé », **ufa-n** « ils ont trouvé », ou encore **a-gadir** « mur », mais **i-gudar** « murs ». Mais il perd cette fonction au profit des seuls indices lorsqu'il se retrouve inchangé dans les deux membres de l'opposition. On le voit dans des noms qui ont un pluriel « externe », identifiable seulement par les indices, comme **axliḡ** « arbre », pluriel **i-xliḡ-n**, ou, avec une formation de type arabe, **lmnžura** « route », pluriel **lmnžura-t**. On peut alors se demander à quoi sert le schème et s'il a encore quelque réalité dans l'esprit du locuteur. Et que dire des emprunts comme **lfamila** « famille », **srba** « servir, être serviteur », etc. ?

Si le nom et son pluriel n'ont pas d'autre famille, je croirais volontiers que le locuteur l'apprend et l'emploie comme un tout, sans avoir le besoin ni même le sentiment d'une analyse dégageant une racine et un schème. Les choses ne vont pas si loin pour les verbes, dont chacun, sauf accident, doit être capable de distinguer l'aspect. Le fait que deux schèmes qui assuraient une opposition deviennent homonymes compromet beaucoup plus l'efficacité du système. Le cas le plus important est celui du syncrétisme des schèmes d'aoriste et d'accompli, qui caractérise de très nombreux verbes, y compris des emprunts, du type que Basset qualifiait de verbes « à voyelle zéro », comme **dl** « couvrir », **mgr** « moissonner », **xdm** « travailler » « faire »). La grande extension du phénomène, auquel échappent pourtant le touareg et, sauf erreur, le zénaga, garantit son ancienneté. Il pourrait même avoir joué un rôle dans l'évolution des voyelles des dialectes arabes du Maghreb maghrébins, qui sur ce point diffèrent fortement des dialectes orientaux. En berbère il est dû à l'effacement des voyelles. Dans certains parlars, une radicale semi-consonne devient voyelle au contact d'une consonne et même le schwa est éliminé. En chleuh on obtient **ut** « frapper », aoriste et accompli **-ut-**, à partir de **wət** ; cette voyelle **u** se comporte alors comme une voyelle stable et le schème se trouve donc modifié, si bien qu'on a un accompli négatif **-ut-** sans insertion de la voyelle **i** caractéristique du négatif, **-ut-** au lieu de **-wit-** attesté dans d'autres régions. D'autres cas montrent qu'une opposition de voyelles a disparu, sans doute par un effet de l'analogie : chez les Aït Youssi, et souvent aussi en chleuh, **mun** « accompagner » a pour accompli affirmatif et négatif **-mun-**, inaccompli **-Tmun-**,

si bien que les schèmes qui devraient identifier l'aoriste, l'accompli et l'inaccompli se réduisent à deux. Des exemples du même genre se rencontrent ailleurs qu'au Maroc, ainsi **ruḥ** « aller » en kabyle<sup>9</sup>. La morphologie du système verbal est alors assez gravement modifiée et le schème ne joue plus son rôle.

## 7. Conclusion

Les observations qui précèdent pourraient être multipliées sur un grand nombre de données significatives. Mais il est temps de conclure. L'association de la racine et du schème, héritage d'un stade ancien du chamito-sémitique, est encore bien représentée et efficace en berbère. Elle illustre bien comment collaborent le lexique et la grammaire, qui ne sont du reste que deux aspects d'une même réalité. Mais elle n'est nullement un cadre, encore moins un carcan dans lequel la langue serait figée. Son étude permet de percevoir, dans l'évolution de la langue, des tendances qui se manifestent également sur d'autres points de la recherche.

Des facteurs divers, d'ordre phonétique, historique, social, etc. (notamment l'apparition de nombreux emprunts) favorisent un certain éclatement du vocabulaire et réduisent la cohésion des familles de mots (par exemple un verbe peut adopter un emprunt comme nom d'action). Dans ces conditions, *une plus grande partie du vocabulaire est immotivée*.

Une autre tendance affecte davantage le fonctionnement de la langue : *la morphologie recule*. J'ai déjà montré cette tendance dans un article où j'en ai étudié trois exemples, notamment à propos du traitement de l'ancien « rapport d'annexion », dans lequel un nominal à l'état construit en complète un autre sans emploi d'une préposition et qui cède de plus en plus la place à une construction analytique avec **n** « de » (Galand 2001 : 179-188). Lorsque les schèmes devenus homonymes ne peuvent plus assurer une opposition, on fait appel à d'autres moyens, la prosodie, l'emploi de particules ou d'adverbes, etc. Mais, à l'inverse, il arrive aussi qu'on enrichisse la morphologie en créant des formes nouvelles, comme le touareg l'a fait avec son accompli résultatif. Même si une tendance paraît prédominer, elle peut être contrariée par d'autres. La linguistique est une « science » humaine et doit se défier des lois absolues.

---

<sup>9</sup> La voyelle **u** de **mun** est une voyelle « pleine », celle de **ruḥ** représente la radicale **w** du verbe en arabe.

## Références bibliographiques

- Ameur, M. (2015), « Des racines et des schèmes : cas de (a)c1c2c2ac3 et de (a)---i en amazighe », dans : Jarmouni, H. et Moukrim, S. (éds), [*Études et recherches en linguistique et littérature amazighes. La mesure du sens et le sens de la mesure. Actes du colloque international organisé en hommage au Professeur Miloud Taïfi*], Saïs-Fès, Université Sidi Mohamed Ben Abdellah, 73-87.
- Basset, A. (1929a), *La langue berbère. Morphologie. Le verbe – Étude de thèmes*, Paris, Leroux - rééd. 2004 avec index de L. Rabdi, Paris, L'Harmattan.
- Basset, A. (1929b), *Études de géographie linguistique en Kabylie*, Paris, Leroux.
- Basset, A. (1961), *Textes berbères de l'Aurès (Parler des Aït Frah)*, Paris, Adrien-Maisonneuve.
- Brunot, L. (1949), « Emprunts dialectaux arabes à la langue française dans les cités marocaines depuis 1912 », *Hespéris* 3<sup>e</sup>-4<sup>e</sup> trim. 1949, 347-430.
- Chaker, S. (2003), « Autour de la racine en berbère : statut et forme », *Folia Orientalia*, Kraków, 39, 83-93.
- Cohen, D. (1970), *Dictionnaire des racines sémitiques ou attestées dans les langues sémitiques, comprenant un fichier comparatif de Jean Cantineau*, fasc. 1, Paris – La Haye, Mouton.
- Cohen, D. (1988), « Introduction », [(éd.), *Les langues chamito-sémitiques*, dans : Perrot, J., (éd.), *Les langues dans le monde ancien et moderne*], Paris, C.N.R.S.
- Cohen, D. (1993), « Racines », dans : Drouin, J. et Roth, A. (éds), [*À la croisée des études libyco-berbères. Mélanges offerts à Paulette Galand-Pernet et Lionel Galand*], Paris, Geuthner (Comptes rendus du Groupe linguistique d'études chamito-sémitiques), 161-175.
- Cohen, D. (1996), *Dictionnaire des racines sémitiques* (v. ci-dessus, 1970), avec la collaboration de F. Bron et d'A. Lonnet, Leuven, Peeters.
- Galand, L. (2001), « Forme synthétique et forme analytique dans l'évolution du berbère », dans : Ibrizimow, D. et al. (éds), [*Von Ägypten zum Tschadsee. Eine linguistische Reise durch Afrika*] (Festschrift Jungraithmayr), Würzburg, Ergon Verlag, 179-188 (*Abhandlungen für die Kunde des Morgenlandes*, LIII, 3).
- Galand, L. (2008), « Sur la finale instable –u de certains parlers touaregs méridionaux », dans : G. Takács (éd.), *Semito-Hamitic Festschrift for A.B. Dolgopolsky and H. Jungraithmayr*, Berlin, Dietrich Reimer, 142-149.
- Galand, L. (2010a), *Regards sur le berbère*, Milano, Centro Studi Camiti-Semitici. – 2<sup>e</sup> édition, 2013, Tizi-Ouzou, Éd. Achab.

Galand, L. (2010b), avec Zaouch, M., *Deux mille phrases dans un parler berbère du Maroc. Application et évaluation de la méthode d'enquête linguistique d'Henri Frei*, Rabat, IRCAM.

Mele, M. et M.<sup>a</sup> J. Pérez Quintero (2015), « Degrammaticalized Anglo-Saxon Genitive in Spanish », *Revista de Filología*, 33, Universidad de La Laguna, 133-152.

Naït-Zerrad, K. (1998), *Dictionnaire des racines berbères (formes attestées)*, I, A - BÉŽL, Paris – Louvain, Peeters.

Prasse, K.-G. (1973), *Manuel de grammaire touarègue (tāhǧgart, VI-VII, Verbe*, Copenhague, Akademisk Forlag.

Prasse, K.-G. (2003), *Dictionnaire Touareg-Français. Ālqamus Tāmažǧq-Tāfrānsist*, Copenhaen, Museum Tusculanum Press.

Tāifi, M. (1990), « Pour une théorie des schèmes en berbère », *Études et documents berbères*, 7, 92-110.